

RAPPORT-PRÉAVIS
N° 243/2021
AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Marco Carezza « Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette »

Déléguée municipale : Madame Fabienne Freymond Cantone

1^{re} séance de la commission

Date	Le mardi 11 mai 2021 à 19h
Lieu	Place du château 5, salle de la Bretèche

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

Le présent rapport-préavis entend répondre au postulat de Monsieur le Conseiller communal Marco Carezza intitulé « Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette ».

Après trois ans d'exploitation de La Grenette par l'association « EEEEEH ! », le postulant demande à la Municipalité de dresser un bilan exhaustif de ses activités culturelles, de sa santé financière, ainsi que des autorisations nécessaires à ses actions.

Par ailleurs, il s'interroge sur les propositions artistiques de l'association, qui semblent intéresser uniquement un public d'initiés, laissant interrogateurs les passants et usagers de la place du Marché.

Enfin, il questionne les pratiques qui, lors de certains vernissages et événements de « EEEEEH ! », permettent au public d'investir le domaine public, de s'y asseoir en écoutant de la musique et de disposer de boissons alcoolisées à prix libre. Ces pratiques seraient perçues comme une concurrence déloyale par d'autres acteurs économiques du centre-ville.

Le postulant souhaite que la Municipalité se positionne par rapport à l'utilisation actuelle de la Grenette et qu'elle indique au Conseil si cette affectation sera maintenue, avec le cas échéant d'éventuelles adaptations.

2. Contexte

La Grenette, sise place du Marché, a bénéficié depuis 2008 de plusieurs travaux de rénovation suite au refus, par le Conseil communal, du préavis N°49/2007 « Immeuble à la Place du Marché 2 - Crédit de réalisation de CHF 254'000.-- pour le réaménagement de l'espace de la Grenette et la réfection des façades de l'immeuble ainsi que d'un crédit de CHF 22'000.-- pour la mise en place d'un concept de communication - Réponse à la motion de M. François Calame ». Ils ont été planifiés et réalisés à l'initiative et sur le budget de fonctionnement du Service architecture et bâtiments (AB).

En 2015, grâce à un financement conjoint de la Fondation pour les arts et la culture Nyon (FAC) et du Service AB cité ci-dessus, la Grenette s'est vue transformée par de nouveaux travaux destinés notamment à faciliter le montage d'expositions. Depuis, elle a été à disposition des artistes amateurs et professionnels, artisans, services de la Ville, festivals et toute autre personne ou association qui souhaitait exposer des œuvres ou utiliser les locaux à des fins non commerciales.

Toutefois, après trois ans d'utilisation (de 2015 à 2018) sur le principe du « premier arrivé – premier servi », sans critères, le modèle a montré ses limites. Il a été constaté que le lieu manquait d'identité et que le mélange de propositions amateurs et professionnelles discréditait la vocation de cet espace.

2.1 Une nouvelle association qui fédère plusieurs associations nyonnaises - Un lieu géré par des artistes

La nouvelle association « EEEEEH ! La Grenette », menée par cinq artistes actifs.ves en région nyonnaise (dont Pierre Schwerzmann), gère le lieu depuis 2018.

Ce collectif d'artistes varié en termes d'âges, de pratiques artistiques et d'intérêts, fédère les associations « Selecta », « Tandem », « Ripopée » et de « l'Etraz 20 », toutes actives dans les arts visuels contemporains. Il a soumis à la Municipalité un projet d'utilisation des lieux dont la ligne programmatique fait écho à des espaces d'art gérés par des artistes dans d'autres villes suisses, moyennes ou grandes, comme « Circuit » à Lausanne. A l'instar de « EEEEEH ! » ces structures sont souvent associatives et fonctionnent principalement par le bénévolat de leurs membres, motivés à présenter des projets artistiques nouveaux dans le contexte où ils ou elles interviennent, avec une attention particulière aux différents publics qui les entourent. Spécialement suivie par un réseau jeune, la promotion des expositions et événements de ces structures se fait essentiellement par internet et par les réseaux sociaux.

Reconnaissant la qualité de la vie culturelle à Nyon, l'association « EEEEEH ! » a fait le précédent constat de l'absence d'espaces pour exposer des pratiques artistiques contemporaines ; les espaces répondant aux critères nécessaires pour montrer de l'art actuel sont en mains privées et excèdent les possibilités financières des acteurs culturels. Par ailleurs, La Grenette, a été repérée comme idéale de par sa situation centrale et visible à Nyon, méritant selon l'association d'être investie par un projet artistique professionnel et durable.

Sensible à cette proposition qu'elle a jugée opportune, inspirée et portée par des acteurs culturels qui ont déjà fait leurs preuves à Nyon, la Municipalité, a signé une convention avec l'association « EEEEEH ! », couvrant la période allant de 2018 à 2020.

3. Bilan de l'activité artistique

Trois ans après le vernissage de sa première exposition, l'association « EEEEEH ! » montre un bilan très satisfaisant en termes de proposition artistique, de fréquentation, de variété des publics ou encore de collaborations. Elle a grandement contribué à la diversification de l'offre culturelle nyonnaise, surtout dans le domaine des arts visuels contemporains pour lesquels un lieu d'exposition faisait défaut.

3.1 En quelques chiffres

- plus de 45 projets d'une durée allant d'une à trois semaines recouvrant des formes artistiques variées : expositions, résidences, performances, concerts, projections, lectures, tables-rondes, créations sonores, ateliers, une permanence et d'autres formes singulières d'arts visuels ou vivants ;
- près de 100 événements publics entre vernissages et autres moments de partages ;
- une jauge qui varie entre 20 et 150 personnes selon l'événement organisé ;
- plus de 50% d'artistes professionnels issu·e·s du bassin lémanique ;
- des artistes venus de France, Belgique, Sénégal, Canada ou du Brésil ;
- une ouverture annuelle faisant vivre le lieu au quotidien, ponctuellement du matin au soir, et gardienné du mercredi au samedi pour la plupart des projets en 2018 et 2019.

3.2 Les collaborations et la médiation culturelle

Il est constaté fréquemment que les coopérations inter-structures permettent de faire évoluer le terreau culturel et social d'un territoire. Les collaborations de « EEEEEH ! » avec d'autres acteurs culturels, mais également avec d'autres types d'organismes prouvent sa volonté de s'intégrer à Nyon dans un contexte qui dépasse le lieu de la Grenette. Ainsi, l'association :

- a collaboré étroitement avec la Bibliothèque de Nyon, Visions du Réel, le Festival des Arts Vivants (far°), la Fête de la Musique ;

- a conçu et réalisé une exposition offerte à l'association centenaire des petits pêcheurs de Nyon et une exposition populaire ouverte à toutes les personnes ayant une pratique artistique ;
- a accueilli des visites et organisé des ateliers pour les élèves du Gymnase de Nyon, les enfants des Unités d'accueil pour écoliers (UAPE) de Nyon, le Groupe d'animation du personnel de la Ville de Nyon (GAP), et Pro Senectute, touchant ainsi des catégories d'âges et de classes sociales très variées.

En 2021, « EEEEEH ! » prévoit d'étoffer ses collaborations avec les partenaires cités précédemment et d'en développer de nouvelles, notamment avec la Journée des Arts de Nyon. De nouvelles structures seront également contactées :

- les maisons de quartier du nord de la ville, l'idée étant de proposer des ponts entre le centre-ville et les zones résidentielles.
- le « Lieu-Dit », afin d'imaginer des activités facilitant l'intégration de personnes en situation d'exil vivant à Nyon.
- « La Capsula » (Zurich), espace équivalent à « EEEEEH ! », dans l'optique de faciliter la diffusion d'artistes suisses allemands en Suisse romande et vice-versa.
- le « Grütli », centre de production et de diffusion des arts vivants de référence à Genève.

De plus, l'association « EEEEEH ! » a lancé un projet artistique et fonctionnel, impliquant plusieurs services communaux, afin de rendre la Grenette accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette amélioration devrait être réalisée cette année.

3.3 Un lieu de vie et de rencontres pour tous les publics

« EEEEEH ! » se veut un lieu de rencontres bienveillant, destiné à toutes les personnes quelle que soient leurs spécificités. Loin de destiner son offre à un public averti, l'association souhaite proposer une offre culturelle accessible et variée, à contre-pied cependant du divertissement et exigeante dans sa réalisation. Aussi elle privilégie des propositions artistiques disciplinairement décloisonnées, qui jettent des ponts entre les nombreuses manières de faire de l'art et un dialogue permanent entre les artistes invité·e·s, le public et son propre collectif d'artistes qui prend en charge la programmation.

On peut ainsi affirmer que :

- des gens de Nyon fréquentent assidûment la Grenette ; ils proviennent d'horizons diversifiés, s'impliquent, s'interrogent et donnent leur avis.
- ses propositions culturelles sont à la hauteur de celles d'autres institutions romandes et parviennent à attirer un public lausannois et genevois, qui se déplace pourtant difficilement.
- non seulement l'association répond aux besoins d'une catégorie de public, plutôt jeune et plutôt « de niche », mais elle touche également des profils plus variés et cherche activement à développer son audience, notamment au travers des collaborations et activités de médiation citées plus haut.

4.Aspects financiers

Après deux ans d'exploitation « normale » du lieu et une année rendue compliquée par la pandémie du COVID-19, les comptes de l'association sont sains, malgré un probable déficit pour l'année 2020. Il est toutefois primordial de préciser que cela est dû à une constante recherche de financements auprès d'acteurs publics et privés, mais surtout grâce à une gestion rigoureuse et économe des ressources, ainsi qu'un immense investissement bénévole de la part des membres de l'association « EEEEEH ! ».

Le dernier bilan validé par l'Assemblée générale, datant du 31 décembre 2019, fait état de comptes légèrement bénéficiaires (CHF 1'095.-), le total des dépenses étant de CHF 59'345.- et celui des recettes se montant à CHF 60'440.-.

Ce budget s'étant révélé extrêmement serré pour toute une année d'exploitation, le budget 2020 est passé à CHF 79'000.-. Les recettes obtenues pendant cette dure année se sont néanmoins montées à CHF 64'256.-. Elles se constituent :

- CHF 3'000.- de recettes propres ;
- CHF 54'921.- de dons privés et publics dont CHF 14'421.- de la Ville de Nyon (aide au loyer incluse) ;
- CHF 6'335.- d'indemnisation du Canton suite aux pertes financières.

A noter les subventions octroyées par Pro Helvetia de CHF 12'000.-, donnant un rayonnement au niveau de toute la Suisse à « EEEEEH ! ». La Loterie romande, quant à elle, a soutenu l'association à hauteur de CHF 10'000.- en 2018 et 2019, et après une interruption en 2020, a confirmé la reprise de son aide financière pour 2021.

Les comptes 2020 ne sont à ce jour pas bouclés, mais une première évaluation est rassurante. Ils ne devraient pas trop être déficitaires vu que toutes les dépenses prévues au budget n'ont pas été effectives du fait de la situation du COVID-19. Il est cependant à noter que, suivant en cela le mot d'ordre des milieux institutionnels aux échelons national, cantonal et communal, l'association a tenu à honorer les cachets des artistes programmés (et annulés) par solidarité à l'un des secteurs d'activités les plus durement touchés par la crise sanitaire, car déjà habituellement en situation de précarité.

Il est à relever également que la participation financière de la Ville de Nyon se monte à 22 % des recettes de « EEEEEH ! ». Le solde de 78 % est trouvé par l'association grâce à une recherche de fonds intensive. L'association prend également à sa charge les frais de nettoyage, les charges (électricité, etc.) et de peinture des murs entre les expositions.

Le budget prévisionnel de « EEEEEH ! » pour 2021 est équivalent à 2020. Il couvre principalement : les frais d'exploitation du lieu, la mise en place des expositions et des défraiements minima pour les artistes invité-e-s. Il permet également de rémunérer une personne chargée de la recherche de fonds, ainsi que de défrayer les membres du collectif pour certaines activités (préparation de dossiers, administration, comptabilité, graphisme, etc.). Le reste des activités (programmation, coordination, communication, accueil et accompagnement des artistes) n'est rendu possible que grâce à l'investissement bénévole des membres du collectif.

A ce stade du présent rapport, il convient de mettre en évidence le manque de moyens à disposition de l'association – composée, pour rappel, d'artistes professionnels qui tentent de vivre de leur art. En regard du travail accompli et de la qualité de l'offre proposée, le risque d'épuisement et de démotivation existe à moyen terme. Une aide accrue de la Ville de Nyon devient nécessaire et la Municipalité va rechercher, avec les services de la Ville concernés, des pistes pour un soutien supplémentaire à l'association.

5. Autorisations

5.1 Utilisation de l'espace public et risque de concurrence

Certaines activités de « EEEEEH ! » débordent parfois de la Grenette pour s'étendre sur une partie de la place du Marché ; généralement, et comme convenu dans la convention 2018 – 2020, le Service de la culture et le Service des sports, des manifestations et de la maintenance sont informés et ces événements ont lieu en concertation avec les services concernés.

Pour les vernissages et événements, une petite restauration est proposée (cuisinée par des ami.e.s de l'association), ainsi que du thé, des boissons alcoolisées ou non. Dans ce cadre, des bières sont parfois à disposition du public. Ces consommations ne sont pas payantes. Le public peut, s'il le souhaite, soutenir les activités de l'association à prix libre. Comme il ne s'agit là pas de vente à proprement parler, aucune autorisation spécifique n'est a priori nécessaire.

5.2 Autorisations délivrées par la Ville de Nyon pour l'usage accru du domaine public

Depuis 2018 et dans le cadre des résidences d'artistes, les responsables de l'association communiquent au Service des sports, manifestations et maintenance les dates des manifestations durant lesquelles de la diffusion de musique est prévue afin que celles-ci puissent être inscrites dans l'agenda des manifestations et à disposition des services communaux pour consultation. Cette diffusion de musique est autorisée aux conditions habituelles, à savoir le respect des normes en matière de nuisances sonores (maximum 93 décibels) et le respect des horaires du règlement communal.

Dans le cadre de l'événement annuel principal, le « Bureau des Questions Importantes », dont la dernière édition a eu lieu en septembre 2020, une occupation du domaine public a été demandée pour l'installation d'un bar et d'un brasero notamment. Dans ce cas précis, une autorisation a été délivrée.

Néanmoins la Municipalité est consciente que d'autres demandes d'autorisation aient pu être lacunaires. Aussi dans la prochaine convention liant la Ville de Nyon à l'association « EEEEEH ! La Grenette » pour les années 2021 à 2023, elle ne manquera pas de notifier les conditions exigées à ce sujet.

6. Conclusion

Indubitablement, l'association « EEEEEH ! » a fortement contribué au développement de l'offre culturelle dans le domaine des arts visuels à Nyon. Grâce à une programmation décloisonnée et innovante, elle touche des publics de notre ville mais aussi de tout l'arc lémanique. Elle jouit ainsi d'un rayonnement régional qu'il faut souligner. Par ailleurs, grâce à l'investissement qu'elle fait de ce lieu, la Ville de Nyon dispose d'un espace d'exposition indépendant pour les arts visuels qui faisait défaut auparavant. De plus, et au vu de tout ce qu'apporte l'activité de ce collectif engagé, la Municipalité a fait le constat que la contribution financière de la Ville de Nyon est modeste.

Le bilan de l'activité de l'association « EEEEEH ! » à la Grenette - programmation, diversité des publics, fréquentation, rayonnement, ayant été jugé très satisfaisant, la Municipalité a décidé de perpétuer l'affectation actuelle de l'espace de la Grenette comme lieu d'exposition des arts visuels contemporains. La location de cet espace à l'association sera maintenue et une convention actualisée sera établie pour les années 2021 – 2023. Enfin, pour assurer la pérennité de gestion de ce lieu d'exposition, elle a confié au Service de la culture, en collaboration avec la Commission des affaires culturelles, de chercher quelques pistes pour améliorer le soutien financier de notre Commune à l'association « EEEEEH ! ».

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 243/2021 - réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Marco Carezza intitulé « Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette » ,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du présent rapport-préavis comme valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Marco Carezza intitulé « Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mars 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Postulat de Monsieur le Conseiller communal Marco Carezza intitulé « Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette »

Postulat au Conseil communal de Nyon

Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette

Comme dans chaque collectivité publique, il existe à Nyon des lieux qui nourrissent régulièrement le débat politique. La salle de la Grenette figure indubitablement au nombre desdits lieux.

Depuis janvier 2018, la Grenette est en mains de l'association EEEEEH! La Grenette (ci-après, **l'Association**), « créée par un groupe d'artistes dans le but d'apporter à la ville de Nyon et à sa région une vraie présence de l'art sous ses formes les plus contemporaines dans un lieu identifié¹. » Au travers d'événements autour de l'art, d'expositions, de lectures, de performances, d'animations et de rencontres², l'Association devait donner un souffle nouveau à un lieu dont l'utilisation a manqué de cohérence par le passé, avec pour conséquence de perdre son public³.

Toutefois, force est de constater qu'à ce jour, les expositions et performances artistiques qui occupent régulièrement la Grenette suscitent encore des interrogations parmi les passants et autres usagers de la place du Marché, avec parfois le sentiment que cet espace demeure réservé à un nombre d'initiés aux formes d'expression qui y sont promues.

Par ailleurs, en raison de certains événements organisés par l'Association sur le domaine public attenant à la salle, avec la possibilité pour le public de s'asseoir et d'écouter de la musique tout en consommant des boissons alcoolisées vendues à prix libre, l'exploitation actuelle de la Grenette peut également soulever certaines questions au sein des acteurs économiques du centre-ville, ces derniers étant soumis à divers régimes d'autorisation stricts pour des activités similaires.

Au vu de ce qui précède, il paraît judicieux de dresser un premier bilan de l'exploitation de la Grenette par l'Association. En tant que bailleur des lieux et source de subventionnement pour l'Association, la Ville de Nyon est parfaitement compétente pour dresser un tel bilan.

Le postulant souhaite que les points énumérés ci-dessous soient traités par la Municipalité, tout en laissant à cette dernière le soin d'aborder tout autre élément pertinent.

Evénements et expositions

- Nombre et types d'événements organisés annuellement
- Critères de sélection des artistes et des œuvres
- Public(s) visé(s)
- Collaborations avec des acteurs publics et privés

Bilan financier

- Recettes et dépenses annuelles de l'Association
- Montants annuels des subventions publiques et des dons privés
- Loyer versé à la Ville de Nyon pour l'usage de la Grenette
- Eventuelles dépenses à la charge de la Ville de Nyon

¹ Rapport de gestion 2017 de la Ville de Nyon, pp 53-54, point 2.7.

² *Ibidem*.

³ La Côte, du 31 octobre 2017, *A Nyon, la salle de la Grenette change de mains*.

Autorisations

- Autorisations délivrées par la Ville de Nyon pour l’usage accru du domaine public (par ex. lors de l’installations de tables et de chaises sur la place du Marché, aux abords de la Grenette)
- Existence de licences délivrées par des sociétés de gestion au sens de la LDA (par ex. licences de la SUISA lors de la diffusion d’œuvres musicales)
- Existence d’autorisations de vente de boissons alcooliques (par ex. lors de la vente de bières à prix libre dans le cadre d’un événement artistique).

Le postulant attend également que la Municipalité (i) se positionne par rapport à l’utilisation actuelle de la Grenette et (ii) qu’elle indique au Conseil si cette affectation sera maintenue, avec le cas échéant les éventuelles adaptations pouvant être envisagées en fonction des conclusions du bilan municipal.

Le postulant demande que le Conseil renvoie directement le présent postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Marco Carezza

Conseiller communal UDC